

# Le milieu juridique se passionne pour la commission Bastarache

ALEC CASTONGUAY

Dans le milieu juridique, les travaux de la commission Bastarache sont un peu comme les séries éliminatoires du Canadien de Montréal. Une fièvre s'est emparée de la communauté, avec l'anxiété, la curiosité et les surprises qui caractérisent les événements forts en émotions.

Dans certains cabinets, les avocats se réunissent pour suivre les péripéties à la télévision. *«Il ne manque que les chips et la bière!»*, dit en riant un avocat qui préfère ne pas être nommé.

D'autres juristes suivent l'action sur Internet lorsqu'ils ont quelques minutes de libres. C'est le cas de David Robinson, avocat chez la firme Robinson Sheppard Shapiro (RSS), à Montréal. *«Je mets le son pas fort et, quand je peux, entre deux dossiers, je l'écoute attentivement. La Commission touche l'intégrité du système de justice dans lequel on est partie prenante, alors ça m'intéresse»*, dit-il.

Dans le monde du droit, c'est la tempête parfaite:

VOIR PAGE A 8: COMMISSION

# COMMISSION

SUITE DE LA PAGE 1

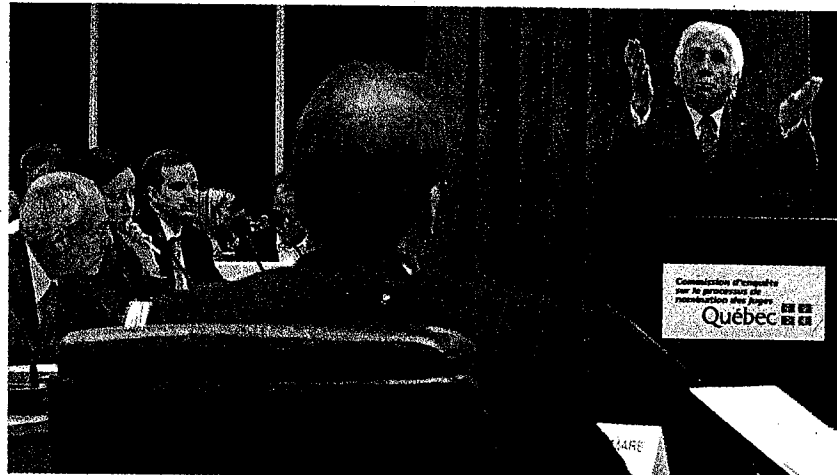
une enquête publique sur le processus de nomination des juges; un témoin principal qui est avocat et ancien ministre de la Justice; et toute une galerie d'avocats-vedettes.

Sylvain Lussier, ancien procureur du gouvernement du Canada à la commission Gomery et avocat à la firme Osler, affirme suivre les travaux assidûment. Et il n'est pas le seul à son travail. «On revient du tribunal ou d'un interrogatoire et on demande aux collègues qui suivent ça à la télé ce qui s'est passé. On demande parfois quel est le score!» La discussion est parfois animée. «On dit qui on croit et pourquoi. On se compare aussi avec les avocats qui font les interrogatoires à la commission», dit-il.

## Une rentrée judiciaire hors norme

Jeudi dernier, lors de la rentrée judiciaire au Palais de justice de Montréal, les travaux de la commission Bastarache étaient sur toutes les lèvres. «Le milieu juridique est petit, alors tout le monde se sent interpellé», raconte l'avocate et chroniqueuse à Droit-inc.com, Amelia Salehabadi, qui était présente lors de cet événement annuel. «C'est notre confrérie qui est au front. On sent un mélange de curiosité et de solidarité, ce qui est rare.»

Une solidarité qui semble surtout s'exprimer du côté de la magistrature, épice de la commission d'enquête. Les quelque 560 juges qui pratiquent dans les différentes instances de la province — y compris ceux nommés par Ottawa — sentent d'ailleurs les bourrasques de la tempête. Devant les 300 personnes réunies au Palais de justice de Montréal, le juge en chef de la Cour d'appel du Qué-



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

L'avocat du Barreau du Québec, Pierre Bourque, interrogeant Marc Bellemare. La commission Bastarache est devenue le feuilleton préféré du milieu juridique.

bec, Michel Robert, a soutenu que les vents qui soufflent «ne sont pas que de jolies brises», ajoutant un «à nous de maintenir le cap» bien senti.

Visiblement étreinte par l'émotion, la juge en chef de la Cour du Québec, Elizabeth Crote, a soutenu à la foule que les temps ne sont pas faciles puisque les magistrats doivent continuer à faire leur travail, y compris ceux dont les noms sont sortis publiquement aux audiences de la Commission. «Nous ne devons pas nous laisser miner, car, pendant ce temps, nous devons rendre des jugements», a-t-elle dit. Les applaudissements ont été longs et nourris.

## La nomination des juges, un mystère

La crainte des magistrats, et d'une partie de la communauté juridique, c'est que la commission écorche au passage l'indépendance du système judiciaire. Un socle fragile sur lequel reposent la bonne marche du droit et la confiance du public. «Il y a une odeur de soufre, et

l'effet médiatique amplifie l'impact de la commission. C'est assez inhabituel une commission sur le système de justice», affirme Pierre Noreau, chercheur et professeur au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal.

Selon lui, l'attrait du monde juridique pour la commission Bastarache s'explique aussi par le mystère qui entoure la nomination des juges. «Tout le monde sait comment postuler, mais ensuite, qui prend la décision, et selon quels critères?», dit M. Noreau.

Et beaucoup d'avocats souhaitent un jour accéder à la magistrature, ce qui attise la curiosité, affirme Joséane Chrétien, avocate à la firme Osler et présidente de l'Association du Jeune Barreau de Montréal. «Le processus pour devenir juge est long et exigeant, alors, quand il est remis en question, ça intéresse les gens», dit-elle.

Même son de cloche de la part de Sylvain Lussier. «On a tous notre opinion sur le processus de nomination des juges, alors ça attire l'attention», dit-il. La plupart veut confirmer ou infirmer les rumeurs

qu'ils ont entendues, notamment sur la nécessité d'avoir des contacts politiques pour accéder à la magistrature.

Ce «mystère» dans la nomination des juges pourrait être dissipé pendant les travaux de l'enquête publique, ce qui serait une bonne chose, affirme David Robinson, de la firme RSS. «Même pour nous, c'est flou, alors imaginez pour le reste de la population! Un peu de vulgarisation, ça ne fera pas de tort.», dit-il.

## Le litige à l'honneur

Sur le site Internet Droit-inc.com, les textes sur la commission Bastarache font mouche. Le milieu juridique s'y rend pour lire les chroniques et obtenir toutes les transcriptions des audiences. Les commentaires sont nombreux.

Avocat spécialisé en litige, David Robinson affirme que, pour lui et ses confrères en droit civil, la commission Bastarache est une occasion unique de voir de grands noms de la profession à l'œuvre. Sur les 23 000 avocats de la province, moins de 10 % font du litige et plaident devant les tribunaux.

Inévitablement, les Suzanne Côté, André Ryan, André Dugas et autres Jean-Claude Hébert qui plaident à la commission Bastarache — et en direct à la télévision — ajoutent du piquant à l'exercice. «Ce sont des personnes chevronnées, alors on observe ce qu'ils font et on tente d'apprendre en même temps», dit M. Robinson.

Joséane Chrétien abonde en ce sens. «Ce sont des gros noms, alors on est tenté de regarder leur travail, même si c'est difficile de juger de la qualité, car on n'a pas les documents et toutes les informations qu'eux peuvent avoir», dit-elle.

La commission Bastarache venant à peine de démarrer, il reste encore bien des semaines d'audience pour alimenter les conversations de corridors...

Le Devoir